



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2024-057

Séance du 15 avril 2024 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi quinze avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le neuf avril, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 26

Ayant pris part à la
délibération : 30

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Madame Ambre SOULARD, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Madame Anna CALS, Monsieur Bernard TROUILHET.

Excusés donnant procuration : Monsieur Alain HERNANDEZ donnant procuration à Monsieur Serge BOURREL, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Monsieur Alain BOYER donnant procuration à Monsieur Pascal THIERY, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ.

Excusés : Monsieur Rémi ROUQUETTE, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Fabrice MARCUZZO, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Madame Véronique LACROIX.

Objet de la délibération : Développement des Énergies Renouvelables : Adhésion à la SCIC SAS « Coop de SO » et convention de partenariat 2024-2025

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les 10 Communes du territoire qui ont défini leurs zones d'accélération des énergies renouvelables ont systématiquement privilégié le photovoltaïque en toiture et ont fait état d'un besoin d'information sur le sujet des énergies renouvelables.

En outre, dans un contexte où les démarches commerciales des sociétés de développement des énergies renouvelables se multiplient, il s'avère nécessaire d'informer les habitants et les élus du territoire sur cette thématique.

Il est rappelé que la volonté de la Communauté de Communes, inscrite dans son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), est de favoriser à l'échelle de son territoire la sobriété énergétique et la production d'énergie renouvelables.

Aussi, afin de mobiliser et accompagner les élus et habitants du territoire vers la sobriété énergétique, de leur apporter un conseil désintéressé sur l'équipement en photovoltaïque et de développer la production citoyenne d'électricité photovoltaïque en partenariat avec les Communes, il est proposé à l'assemblée d'adhérer à la SCIC SAS « Energies citoyennes Carmausin Ségala » (Coop de SO) et, pour ce faire, de souscrire des parts sociales à hauteur de 1 000 €.

Afin de préciser les modalités d'intervention de cette dernière auprès des habitants et élus du territoire, il est en outre proposé de passer une convention de partenariat moyennant une participation annuelle plafonnée à hauteur de 1 500 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adhérer à la SCIC SAS « Energies citoyennes Carmausin Ségala » (Coop de So), de souscrire au capital de ladite société à hauteur de 1 000 €, approuve les termes de la convention de partenariat 2024-2025 à intervenir et autorise le Président à la signer.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE



**Communauté
de Communes
Centre Tarn**

La Secrétaire de séance,

Véronique LACROIX

